



Procès verbal Assemblée Générale du Tennis Club de Pontoise

29 novembre 2014

1- Compte des voix présentes ou représentées

Le nombre de membres présents ou représentés est de 59 sur un total de 194 licenciés à jour de leurs cotisations et âgés de 16 ans et plus, soit 30.4%. Le quorum conformément aux statuts est de 20 : (1/10 au moins des membres ayant le droit d'en faire partie). Il est largement dépassé et l'Assemblée Générale peut être valablement tenue.

2- Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 29 janvier 2014

Aucune demande de modification ou de rectification n'ayant été formulée, le procès verbal a été approuvé à l'unanimité à mains levées.

3- Rapport moral

Le Président remercie les membres présents en regrettant le faible nombre de participants à l'Assemblée Générale qui est un moment fort de la vie d'un club. Abstraction faite des pouvoirs, le nombre des présents est de l'ordre de 25 et ne représentent pas la réalité du club, même si les personnes présentes sont de qualité.

Le Président fait ensuite un bilan de l'année 2014 :

a) Evolution du nombre des licenciés :

- L'effectif de 483 adhérents pour 2014 est très proche de celui de 2013 (488), confirmant le fort pouvoir d'attractivité du club dans un contexte économique difficile. Ce résultat est d'autant plus remarquable que le nombre de licenciés dans le Val d'Oise est en diminution constante depuis 3 ans. Il est à noter que le nombre d'adhérents en 2015 est de 20 supérieur à celui mesuré à la même période en 2013, laissant présager un bon résultat en fin d'année.
- L'analyse de la variation des effectifs depuis 1992 montre 3 phases :
 - une diminution de 1992 (470) à 1996 jusqu'à 320 adhérents
 - une stagnation de 1996 à 2008 autour de 350 adhérents
 - une croissance de 2009 à nos jours pour se stabiliser probablement autour de 480 adhérents.
- On note que le nombre de jeunes est toujours inférieur à celui des adultes autour de 230. C'est un point positif car les adultes apportent des rentrées financières qui permettent de maintenir un juste équilibre budgétaire.
- L'analyse des effectifs sur le critère du sexe montre une évolution relativement favorable du nombre de dames qui est constant autour de 125 et qui sera probablement supérieur à 130 en 2015. C'est un point positif puisque la tendance générale est à la diminution du nombre de femmes. Cette réussite est en partie due à la volonté affichée du Comité de mettre en place des actions vers les femmes.

La mise en place par le Comité d'une politique d'accueil basée sur la convivialité et une qualité de l'enseignement a permis d'atteindre l'objectif donné en début de mandature, à savoir atteindre un nombre d'adhérents proches de 500. Cette augmentation devait être le tremplin pour permettre de faire du club de Pontoise un grand club dans le cadre de l'implantation de nouvelles infrastructures. On connaît l'histoire puisque après 20 ans d'incertitude, le club est toujours situé 3 chaussée Jules César.



b) L'enseignement

- L'effectif de l'école de tennis en 2014 est de 186, quasi-identique à celui de 2013. Il est en augmentation en 2015 (215).
- Augmentation du nombre de cours adultes passant de 73 en 2013 à 80. Cette tendance est confirmée en 2015.
- Pour la formation des meilleurs jeunes, stabilité des effectifs autour de 30 qui se répartissent en différents groupes : Avenir garçons et filles, moins de 8 ans, adolescents en devenir. L'objectif est de permettre l'éclosion de nouveaux talents avec comme soucis majeurs qu'ils restent au club et s'y investissent.
- Forte diminution des seniors qui s'explique par l'effet du vieillissement sur cette population de joueurs et joueuses.

Pour continuer à améliorer le mode de fonctionnement de l'école de tennis, plusieurs actions ont été envisagées :

- Meilleur suivi des jeunes, quel que soit leur niveau, au travers des évaluations mises en place par la fédération (réforme des moins de 12 ans).
- Evaluation trimestrielle pour les moins de 12 ans avec compte rendu aux parents
- Animations plus fréquentes (tournoi multi chances)
- Définition de critères lisibles pour aller dans les groupes compétitions

L'arrivée d'un nouvel enseignant Nicolas Porrot doit permettre de travailler dans la sérénité et en équipe avec Michael Hustache, mais également avec Agnès et Marie Noëlle en charge de l'accueil et de la gestion administrative du TCP.

c) Résultats sportifs

En premier lieu, citons les résultats des équipes jeunes :

- 11/12 ans filles : championnes du Val d'Oise (Louise, Inès, Sophie, Coline et Ange Molly).
- 10 ans garçons : champions du val d'Oise (Maël, Dimitri, Nicolas et Tristan)
- 15/16 ans garçons : 1^{er} de poule (Oscar Paul, Maxence, Téo, Aymeric)

Ces bons résultats ont été récompensés par la remise d'un trophée à chaque équipe lors de la soirée des Trophées organisée par la ville de Pontoise.

Pour les plus anciens :

- + 55 ans dames : 1ère en série excellence (Marinette, Monika, Annick, Edith, Valérie)
- + 45 ans messieurs : 1er de poule en série 2 (Maarten, Jean Marc, Laurent, Frédéric, Philippe)
- + 65 ans messieurs : 1er de poule en série 1 (Bruno, Jean Pierre, Jean Claude, Xavier, Jean Paul, Roger)

En individuel, citons Annick Didier championne du Val d'Oise en + 65 ans,

d) L'arbitrage

Continuité de l'action entreprise avec les formations en 2014 :

- ✓ Arbitre A1 : Damien Tisseur, Frédéric Oudet
- ✓ Arbitre A2 : Antoine Donnay sélectionné pour la deuxième année consécutive comme jeune arbitre pour officier durant les Championnats de France. Il a été récompensé par un prix spécial lors du trophée des champions.



✓ JA1 : Damien Tisseur, Frédéric Oudet

Il reste toutefois un point à combler, la formation de juge arbitre de tournoi puisque seuls Agnès et Gérard sont JAT2, qualification indispensable pour organiser des tournois open.

e) Les tournois

- Tournoi de doubles dirigé par Frédéric (gros succès)
- Tournoi interne dirigé par Agnès : plus de 150 participants (jeunes et moins jeunes).
- Tournoi de jeunes au mois de juin dirigé par Gérard (110 jeunes dans les catégories 13/14 et 15/16 ans garçons)
- Tournoi Open : chute des participants passant de 250 participants à 109. Plusieurs explications peuvent être avancées (changement de juge arbitre, difficultés économiques, concurrence de tournois nouvellement placés aux mêmes dates). Quoiqu'il en soit, une commission s'est réunie autour d'Aurélié Mironnet pour faire un état des lieux et proposer une nouvelle organisation :
 - tournoi open seniors 4 et 3^{ème} série découpées en avril
 - TMC dames en mai
 - tournoi open seniors plus pendant les vacances de la Toussaint.

f) L'accueil

- Spécificité du club de Pontoise qui a été maintenue bien que les ressources financières n'augmentent pas.
- Ouverture qui a été repensée en fonction du calendrier et des activités de gestion

g) Les animations

Plusieurs animations ont été proposées en 2014 qui ont été chacune une belle réussite que ce soit la soirée raclette, le tournoi découverte, l'animation mini tennis à Noël, les raquettes FFT, la fête de l'école de tennis.

h) Le projet du nouveau club

Le projet d'implantation boulevard Jacques Tête a été abandonné avec un nouvel emplacement situé en bordure de l'Oise. Le projet avance très lentement et en tant que Président, mon sentiment est que l'adresse du TCP restera au 3 chaussée Jules César pour plusieurs années. Le nouveau Comité devra être très attentif sur la réalisation de ce projet au risque de voir disparaître une association importante de la ville de Pontoise, d'autant que tous les clubs de tennis de l'agglomération de Cergy-Pontoise ont été rénovés ou reconstruits.

4- Clôture des comptes (intervenante A Mironnet, Trésorière du club)

Pour sa 80^{ème} année d'existence, le TCP présente une situation financière à l'équilibre. L'exercice 2014 se traduit par un résultat d'exploitation légèrement déficitaire de -472.61€, soit 0.28% des recettes (+3052.98 € soit 1.8% en 2013 / -3545.00 € soit -2% en 2012)

Ce résultat se justifie par le fait que cette année, quatre événements conjoncturels ont eu lieu :

- L'absence durant 3 semaines d'un membre de l'équipe enseignante qu'il a fallu remplacer (+1000€).
- Le départ de ce même membre de l'équipe enseignante par rupture conventionnelle qui a généré une augmentation de la masse salariale et des charges (+8 000 €)
- L'obligation légale de réajustement des primes d'ancienneté liée à la convention nationale du sport régissant le cadre d'emploi de l'équipe salarié avec effet rétroactif (+ 2 000 €).
- La baisse de fréquentation des tournois Open adultes (-32% de recettes initialement prévues / -2243.80€ de recettes)



En 2014, les charges de personnel (charges employeur comprises) sont de 132 735.00€ Ils ont augmenté de +10.7 % soit 12 876 € (*119 859.85 € en 2013 et 120 230 € en 2012*)

Grâce à :

- une maîtrise des coûts incompressibles de fonctionnement (gestion des balles, gestion du téléphone, des affranchissements,)
- une stabilisation du nombre d'adhérents, 484 en 2014 et 488 en 2013 résultat difficilement prévisible au regard de l'environnement socio-économique que nous connaissons.
- Une augmentation de la réalisation de dossiers de subventions en direction des pouvoirs publics et des recettes divers.

L'ensemble de ces éléments a permis de maintenir les finances du club à l'équilibre.

Au-delà de ce constat global, quelques points financiers peuvent être relevés.

Les recettes

La totalité des recettes perçues en 2014 se monte à 168 228.59 € soit +3.38% (*162 532 € en 2013 /156 388 € en 2012*)

Celles-ci se décomposent en trois postes principaux :

- Subventions 12 473.90 € soit 7.57 % des recettes. L'augmentation par rapport à 2013 s'explique principalement par l'octroi d'une subvention CNDS que nous n'avions pas les années précédentes, d'un coup de pouce de la fédération sur les emplois et de subventions diverses (entreprises).
- L'école de tennis 85 054 € soit 50.5% des recettes, *soit +5.7% par rapport à 2013 (80 203€ € (49.4%) en 2013 soit +5.8% par rapport à 2012/ 68 270€ € (43.6%) en 2012*). Qui s'explique par la création de nouveaux créneaux horaires le samedi et en semaine.
- Entraînements et compétition 17 015.50 € soit 10.1 % des recettes. Forte diminution par rapport à 2013 : 23 908€ € (*moins 28%*). Qui s'explique par une baisse des adhérents souhaitant s'engager dans la compétition.
- Cotisations 32 984 € soit 19.6% des recettes, en légère *baisse* de 1% par rapport à 2013 (*33 397€ € (20.5%) en 2013 soit +7.7% par rapport à 2012/ 20 093€ € (12.8%) en 2012*). Cette stabilisation a été possible grâce aux cotisations d'été alors même que les tarifs des cotisations n'ont pas évolué en 2014.
- Participation des adhérents aux services et animations 19 401 € soit 11.53 % des recettes *soit - 0,1% par rapport à 2013*) du total des recettes encaissées (*19 640 € (12.09%) en 2013 soit + 2.2% par rapport à 2012/ 15 560 € (9.9%) en 2012*.)

Les dépenses

Activités et charges de fonctionnement confondues, les dépenses d'exploitation s'élèvent en 2014 à 168 701.19€. (*Contre 159 229 € en 2013 / contre 159 552 € en 2012*). Soit une augmentation des dépenses entre 2013 et 2014 de 9 472 €.

Les prestations et charges de fonctionnement liés à l'enseignement

Concernant les dépenses d'activités, la part prise par celles-ci s'est élevée à 94 417 € en 2014 (*83 220.97€ en 2013 / 88 792€ en 2012 / 81 500 € en 2011*). Soit +114 % (*salaires et charges des enseignants compris*). Ce qui correspond à 55.96 % des dépenses contre 52.26 % en 2013 (*contre 56.77% en 2012*).

Avec des dépenses pour l'école de tennis et la compétition qui s'élèvent à 85 086€, c'est la première année où l'école de tennis et la compétition ne couvrent pas à 100% les dépenses d'enseignement.

La maintenance, les services et les charges de fonctionnement lié à l'accueil et à la convivialité



Concernant les charges de fonctionnement, en 2014 ces dernières s'élèvent à 45 797€ soit 27.1% des recettes perçues (42 894 € en 2013 42 894 € en 2012, 34 262 en 2011).

Ce poste reste assez stable dans le temps, la TVA et la revalorisation des coûts des prestataires extérieurs la font croître sensiblement d'année en année.

Les salaires

La part prise par les salaires soit 132 735€ (*charges employeur comprises*) (119 859€ en 2013 116 088€ en 2012) sur le total des recettes perçues s'élève à 78.7 % en 2014 (60% en 2013 - 74% en 2012 - 71% en 2011)

La part prise par les salaires (*charges comprises*) sur les charges de fonctionnement global est de 79% (76% en 2013).

Cette augmentation de 4% est due comme rappeler en préambule :

- ✓ Départ d'un membre de l'équipe enseignante par rupture conventionnelle qui a généré une augmentation de la masse salariale et des charges
- ✓ L'absence de ce même salarié durant 3 semaines qu'il a fallu continuer de payer conformément à la convention collective et il a fallu en parallèle rémunérer son remplaçant
- ✓ Obligation légale de réajustement des primes d'ancienneté liée à la convention nationale du sport régissant le cadre d'emploi de l'équipe salarié avec effet rétroactif

Perspectives d'évolution financières

Les ressources du club sont de 13 214€ (13 637€ en 2013 et 10 586€ en 2012).

Ces ressources permettent de financer à peine deux mois de salaires. Alors qu'une structure associative saine devrait avoir 6 mois de salaires minimum en ressources

Le TCP est confronté à la demande de plus en plus importante des pouvoirs publics de transparence de gestion et de professionnalisation du milieu associatif comme une entreprise du secteur marchand comme le prouve les lois de 99 sur la comptabilité associative et plus dernièrement la révision de la loi 1901 le 30 juillet 2014 qui a révisé les principes du milieu associatif.

Des évolutions de dépenses liées à l'encadrement législatif de plus en plus lourd (obligation de mise en place d'une protection santé et prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2016), à l'augmentation annuelle des licences que nous reversons à la fédération, nous constatons la limite de viabilité du milieu associatif. Notre matelas financiers va se grever de plus en plus et il sera nécessaire de trouver d'autres moyens financiers si nous voulons conserver le club tel qu'il existe actuellement. La seule possibilité est que dans le cadre du nouveau club, la municipalité reprenne à sa charge des dépenses qui leur incombent dans toutes les autres infrastructures municipales (ménage, électricité, arrosage).

La clôture des comptes est approuvée à l'unanimité à mains levées.

5- Budget 2015 (intervenante A Mironnet, Trésorière du club)

Il est présenté à l'équilibre pour un montant de 160 700 €.

Les dépenses

- Augmentation du poste école de tennis du fait du renouvellement du matériel pédagogique
- Augmentation de la contribution à la fédération du fait de l'envol du montant de la licence : 9500 €.
- Diminution du poste : charges enseignement du fait qu'il ne devrait pas y avoir de rupture conventionnelle en 2015.
- Pour les autres postes maintien à des niveaux équivalents à ceux de 2014

Les recettes



- Diminution du poste subventions pour tenir compte des annonces faites par les différentes instances territoriales : DDJS, département, commune.
- Pour les autres postes, pas de changement notable

Une question est posée sur la difficulté de proposer un montant pour les subventions. La réponse apportée est qu'à l'heure actuelle, le montant proposé est à 70 % sur le compte bancaire. Le risque de ne pas atteindre le montant proposé est donc minime.

Le budget est approuvé à l'unanimité à mains levées.

Avant de passer à l'élection du Comité de Direction, Gérard Héлары souligne que dans des conditions difficiles (infrastructures défaillantes, situation économique compliquée, concurrence des clubs de tennis de l'agglomération), le Comité de Direction a géré avec une grande maîtrise le club de tennis de Pontoise au cours des 5 dernières années. A cet effet, Gérard remercie les membres du Comité pour leur engagement de bénévoles dans la défense des intérêts du club et du tennis.

Il remercie les salariés qui ont un rôle essentiel dans le fonctionnement du club, à savoir mettre en pratique les orientations décidées par le Comité.

6- Questions diverses

- Une question est posée sur la création d'une équipe en Coupe Potel. La réponse apportée est que la suppression du tournoi open en septembre ouvre des perspectives positives à cette proposition.
- Une question est posée sur la possibilité d'éclairer les courts extérieurs. Cette éventualité a été envisagée plusieurs fois sans retour de la part de la municipalité.

7- Election du Comité

Gérard présente les candidats : Corine Bergeron (sortant), Dany Chelvanaigum, (sortant), Virginie Donnay (entrant), Maxime Dubois (entrant), Mireille Guyard (entrant), Gérard Héлары (sortant), Claire Leclerc (sortant), Amandine Mallet (sortant), Philippe Maury, (sortant), Aurélie Mironnet, (sortant), Antoine Monin (entrant), Anne Sophie Nouacer (entrant), Frédéric Oudet (sortant), Brigitte Tondelli (sortant).

Le constat est qu'il y a 14 candidats dont 5 nouveaux pour 15 postes. Parmi les nouveaux, 3 femmes et 2 jeunes de moins de 30 ans. Le nouveau comité sera à majorité féminine.

Gérard propose un vote groupé. Les candidats sont élus à l'unanimité à mains levées.

Gérard propose que le Comité nouvellement élu se réunisse pour élire les 3 postes statutaires.

8- Les premiers mots du nouveau président

Frédéric Oudet remercie les membres du Comité de lui faire confiance ainsi que tous les membres de l'Assemblée Générale. Il invite chacun à discuter autour d'un verre.

La Secrétaire de séance
Brigitte Tondelli

Le Président sortant
Gérard Héлары

Le nouveau Président
Frédéric Oudet